

Mémorandum du gouvernement français au gouvernement britannique (25 mai 1950)

Légende: Le 25 mai 1950, le gouvernement français invite Londres à se joindre aux négociations concernant la mise en place du pool européen du charbon et de l'acier.

Source: The National Archives of the United Kingdom, [s.l.], Kew, Richmond, Surrey, TW9 4DU.

<http://www.nationalarchives.gov.uk/>, Records created and inherited by the Foreign Office, FO. Schuman plan for the whole of the French and German coal and steel production to be placed under a common High Authority: discussions and negotiations 1950, FO 371/85844.

Copyright: (c) The National Archives of the United Kingdom

URL: http://www.cvce.eu/obj/memorandum_du_gouvernement_francais_au_gouvernement_britannique_25_mai_1950-fr-5915b9c8-a4d0-4621-911c-f04f4799cf79.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Mémorandum du gouvernement français au gouvernement britannique (25 mai 1950)

Le neuf Mai dernier, le Gouvernement français a remis au Gouvernement britannique le texte de la déclaration ci-annexée qui a été ensuite rendue publique par le Ministre des Affaires Etrangères.

Animé avant tout par le souci d'assurer la paix, la solidarité européenne et le progrès économique et social, le Gouvernement français a proposé une action sur un point limité et décisif. Cette action consiste à assurer la mise en commun des productions européennes de charbon et d'acier et à instituer une Haute Autorité nouvelle dont les décisions lieront tous les pays qui y adhéreront.

Le document français précise en outre les bases sur lesquelles le Gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations en vue d'aboutir à un traité signé par les Etats et soumis à la ratification des Parlements.

Dès l'origine, le Gouvernement français a eu le souci de voir le Gouvernement britannique s'associer à son initiative. A cet effet, au cours des conversations qui se sont déroulées à Londres le 11 mai et les jours suivants, le Ministre des Affaires Etrangères et M. Jean Monnet ont tenu à donner des explications complémentaires à certains membres du Gouvernement britannique et à certains hauts fonctionnaires. Ils ont marqué que si l'on voulait aboutir à des résultats concrets, il était nécessaire que les Gouvernements fussent d'accord, dès l'origine, sur les principes et les engagements essentiels définis dans le document du Gouvernement français, mais que les multiples questions que pose la mise en œuvre du projet exigeaient des discussions et des études qui devraient être poursuivies en commun afin d'aboutir à la signature du traité envisagé.

Depuis lors, le Chancelier Fédéral du Gouvernement allemand a fait savoir au Gouvernement français qu'il était d'accord pour engager des négociations sur les bases prévues et qu'en conséquence, il acceptait les termes du communiqué ci-joint. Ce texte est transmis aux Gouvernements belge, néerlandais, luxembourgeois et italien, avec l'indication que le Gouvernement français a l'intention de le publier vers le milieu de la semaine prochaine.

Le Gouvernement français exprime l'espoir que le Gouvernement britannique pourra, de son côté, participer dans les mêmes conditions à ces négociations dès leur ouverture.